



BESSINES INFOS

Informier, Échanger, Partager ...
... Pour Bien Vivre Ensemble

L'Édito du Maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois

Cette année encore, les taux communaux des impôts locaux n'augmentent pas.

Le Conseil Municipal du 21 mars a validé l'exécution du budget 2023 et voté le budget 2024 en maintenant inchangés les taux communaux des impôts locaux. Cela a été possible grâce à la gestion rigoureuse que nous menons depuis notre élection et malgré la hausse de l'énergie à laquelle la commune a fait face en 2023 (+67%). Les associations qui utilisent gratuitement les bâtiments municipaux pour leurs activités sont invitées à être d'avantage éco responsables en 2024 pour stabiliser (et si possible réduire) le montant des dépenses énergétiques malgré la hausse des tarifs que nous subissons tous.

Les travaux de l'école s'achèvent et la petite section de maternelle va retrouver sa salle de classe refaite à neuf, la première semaine d'avril.

Commencés dès le début des vacances d'été, ces travaux auront duré 8 mois pour un coût de 370 000 € TTC financés en partie par des subventions de Niort Agglo, du Département et de l'Etat. Toutefois, la subvention de l'Etat au titre de la DETR (101 000 €) n'a pas été accordée en 2023 faute de crédits suffisants. Cette demande a été renouvelée en 2024 avec l'appui du sénateur Philippe MOUILLER. Nous sommes en attente de la décision de la commission d'attribution.

Pour la tenue des élections européennes du 9 juin 2024, la commune fait appel aux volontaires pour tenir les bureaux de vote avec les conseillers municipaux.

Les 2 bureaux de vote ouvriront de 8h à 18h. Les vacations dureront 2h ou 2h30 selon le nombre de volontaires qui peuvent aussi participer au dépouillement. Merci de votre engagement citoyen en vous inscrivant à la mairie.

Pour faire vivre le jumelage entre Bessines et Airães, une délégation de la municipalité d'Airães séjournera à Bessines du 24 au 27 mai et participera à la Fête de l'Angélique.

Christophe GUINOT
Maire de Bessines



Démarchage à domicile, comment rester vigilant ?

Tous les moyens sont bons pour tenter de vendre un produit miracle ou proposer des services qui vous feraient réaliser des économies...



Suite à plusieurs signalements, nous attirons votre attention sur le démarchage à domicile effectué par des personnes, qui prétendent venir de la part de la Mairie de Bessines pour des travaux d'isolation, de nettoyage, de télésurveillance ou autres...

Nous vous informons qu'en aucun cas la Municipalité n'est à l'origine d'une telle démarche.

Nous rappelons à la population et aux personnes âgées particulièrement ciblées, de faire preuve de vigilance en exigeant la présentation d'une carte professionnelle et d'éviter de donner accès au domicile à ces démarcheurs.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services municipaux au [05.49.09.10.64](tel:05.49.09.10.64) ou la Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan au [05.49.04.50.03](tel:05.49.04.50.03)



Vie Municipale

Décisions du Conseil Municipal du 21 mars 2024

- 1- Vote du compte de gestion 2023
- 2- Vote du compte administratif 2023 et affectations des résultats
- 3- Vote des taxes directes 2024
- 4- Vote du budget principal 2024
- 5- Renouvellement de la contribution financière pour l'entretien des boucles cyclables de la commune par le Département
- 6- Convention d'aide aux loisirs 2024
- 7- Règlement intérieur du centre de loisirs
- 8- Renouvellement de la convention de prestations de service balayage sur voirie avec le SIVOM de Prahecq
- 9- Attribution de subventions
- 10- Avenants au Marché de Réhabilitation des sanitaires et mise en conformité PMR de l'école primaire Jean Richard

- 11- Remboursement au réel des frais de repas et de déplacement dans le cadre d'un déplacement professionnel
- 12- Renouvellement de la convention d'adhésion au service au service Mobilités et Evolution professionnelle du Centre de gestion 79
- 13- Cession de la section cadastrée AH 422
- 14- Cession d'une parcelle située 6 rue des Grosses Terres
- 15- Enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de la parcelle chemin communal n°8
- 16- Avis de la commune sur le transfert de la compétence de la police de la publicité extérieure vers Niort Agglo
- 17- Renouvellement de la convention de la Participation citoyenne
- 18- Autorisation de mise en location exceptionnelle du Club House au Gros Buisson
- 19- Actualisation de la réservation et de la tarification des concessions au cimetière

Compte rendu complet consultable en mairie ou sur www.mairie-bessines.fr

Et le village séniors ?

Rédigé par Roland LE DREO, adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments, des travaux et de la voirie.

Il nous semblait important de tenir les Bessinoises et les Bessinois informés de l'évolution de ce dossier, dont nous parlons depuis maintenant plus de deux ans (cf. Bessines Infos n° 2).

Tout d'abord, parlons des fouilles archéologiques préventives (pour rappel, dépense de l'ordre de 300 000 € pour la commune, sujet non traité par la précédente mandature). Nous avons tenté d'en être « libérés », mais nous avons vite été rattrapés par le Code du Patrimoine. A ce jour, le dossier est entre les mains de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à Poitiers qui, seule, est habilitée à donner le top départ pour les travaux.

En parallèle à cela est arrivé le PLUI-D de Niort Agglo. Il nous est imposé, sur le terrain concerné, une étude 4 saisons sur le biotope accompagnée d'une étude hydrologique du site, qui permettra de définir le classement ou non du terrain en « zone humide ».

Pour les entités qui occuperont le terrain, nous sommes toujours en relation avec Villa Selva et avec Age et Vie. Les architectes respectifs intègrent les clauses du PLUI-D, applicable depuis février 2024 et nous réaliserons un tour de table le 10 avril en mairie. Une nouvelle entité est intéressée par le site, il s'agit des ophtalmologues dont le cabinet est à Bessines, et où ils se sentent à l'étroit.

Dernier point sur ce site, l'arrivée d'une piste cyclable sur la longueur du terrain, côté Mendès France. Cette piste s'inscrit dans le schéma de liaison cyclable Magné-Bessines-Niort, schéma pour lequel Niort Agglo a reçu de fortes subventions.

Nouvelle activité touristique

Un service de location de kayak en libre service va voir le jour au sein de notre commune. Proposé par un amoureux du Marais Poitevin (Pierre VIALA - photographe professionnel du Marais), et sous l'égide de l'entreprise KAYAKOMAT, c'est un distributeur de 9 kayaks qui sera installé près de la cabane de l'embarcadère, rue des 3 ponts, à compter de début mai.

Cela permettra d'alimenter l'animation touristique de la commune, et de permettre la découverte du marais Bessinois.

Après les travaux d'entretien suite aux intempéries de l'hiver et des nombreux arbres tombés sur les conches, des parcours accessibles seront proposés via une application mobile de réservation.



<https://www.kayakomat.com/fr>

Compte rendu succinct de la réunion des référents des comités de quartiers du 8 février 2024

Municipalité représentée par Virginie HEULIN (Adjointe), Marcel BŒUF (Adjoint) et Patricia BIZARD (Conseillère Municipale)

Référents : Kévin LACHAUD (quartier Ouest), Denis LARVOIRE (quartier Centre), Nicole BRUGERES (quartier Est - absente excusée)

* Pour tous les quartiers :

Les questions relatives à la circulation des véhicules et à leur vitesse souvent jugée excessive vont trouver une réponse avant l'été par la mise en place d'une signalisation répondant aux recommandations du bureau d'études du département (ID 79). Mais soyons lucides, une signalétique optimum ne pourra pas empêcher les comportements dangereux de certains conducteurs irresponsables.

Pour le quartier centre :

- Nouvelle demande : pose d'un panneau "vélos à contresens : route partagée" rue du Four partie cabinet médical. Accord de principe.

- La municipalité souhaite recueillir l'avis des riverains de la rue du four - partie Noisy sur l'avenir du « sens interdit sauf riverains » après de départ de la classe de l'espace Noisy.

Pour le quartier Est :

Les réponses aux questions (circulation et vitesse, poubelles publiques, curage des fossés, etc) posées lors la réunion du 16 novembre 2023 ont été transmises par écrit à la référente.

Prochaine réunion des référents le 13 juin 2024 à 20H30 à la mairie.

Pour quartier Bessines Ouest - Chanteloup :

- Demandes satisfaites : aménagement des places de parking rue de Chanteloup (marquage et stabilisation des bas cotés avec du calcaire), marquage des zones 30 au sol, installation d'un porte-vélos à l'arrêt de bus Breuil Marais.

- Service des bus : à partir de la rentrée Niort Agglo réorganisera la circulation des bus sur Bessines (la municipalité est associée à cette réorganisation). La demande de création d'un arrêt à la Pierre Levée doit être justifiée par des demandes d'un nombre significatif d'utilisateurs résidant dans le secteur. Les familles intéressées doivent manifester leur intérêt pour cet arrêt, en contactant la mairie. Il est rappelé la possibilité d'emprunter les bus scolaires par les adultes.

Vos référents de quartiers

Quartier Ouest : Kévin LACHAUD
(kevinlachaud@hotmail.com)

Quartier Centre : Denis LARVOIRE
(denis.larvoire@wanadoo.fr)

Quartier Est : Nicole BRUGÈRES
(nicole.brugeres@free.fr / 06 01 37 11 90)

**La restitution complète des échanges entre référents et municipalité est une prérogative des référents.
La municipalité ne faisant, via le journal municipal, qu'une restitution sommaire à destination de l'ensemble des Bessinois.**



Réunion publique "Dispositif de participation citoyenne"

Notre commune a connu, comme d'autres communes voisines, une recrudescence des cambriolages en ce début d'année.

Pour lutter contre ce fléau, 2 actions sont engagées :

- **Par la gendarmerie** : le renforcement de sa surveillance (surtout visible le 2e week-end de mars).

- **Par la municipalité** : la relance du dispositif de participation citoyenne qui est tombé en sommeil faute de relations suivies avec les référents.

Une réunion publique, **animée par la Gendarmerie de Frontenay Rohan Rohan est programmée le lundi 15 avril à 20h30 dans la salle Noisy, afin de mettre en place le dispositif de participation citoyenne.**

Venez Nombreux!! Plus il y aura de référents auprès de la gendarmerie, plus le dispositif sera efficace.

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Bon à savoir

Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités.

RÉALISATION DU BUDGET 2023 et BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Rédigé par Marcel BŒUF, Adjoint chargé des finances

EXÉCUTION DU BUDGET 2023

A la clôture de l'exercice 2022, le budget principal fait apparaître un résultat global positif de 1 156 376,43 € se décomposant comme suit : budget de fonctionnement : + 310 578,51€ ; budget d'investissement : + 845 797,92€.

Par rapport au budget prévisionnel voté en équilibre entre les recettes et les dépenses, sa réalisation se solde par un excédent de 310 578,51 € en raison de recettes supérieures aux prévisions toujours prudentes et de dépenses maîtrisées malgré la hausse des prix de l'énergie (électricité et gaz) qui a entraîné une hausse de près de 70 % de ce poste de charges par rapport à l'année précédente.

Ce résultat bénéficiaire est affecté au budget d'investissements 2024 pour 250 000 € et au budget de fonctionnement pour le solde soit 60 578,51 €.

Budget de Fonctionnement

- Recettes : 1 878 141,20 €
 - Dépenses : 1 567 562,69 €
 - Résultat : + 310 578,51 €



Budget d'Investissements

- Recettes : 1 466 133,12 €
 - Dépenses : 620 335,2 €
 - Résultat : + 845 797,92 €



L'exécution du budget, voté équilibré, fait apparaître un excédent de 845 797,92 € malgré des recettes inférieures aux prévisions en raison du refus d'attribution de subventions de l'Etat pour la rénovation de l'école et du retard de paiement des subventions accordées.

En dépenses, le report de plusieurs projets budgétés se traduit par un différé de dépenses sur l'exercice en cours et leur report sur 2024 (en particulier les fouilles archéologiques sur le terrain des Taillées).

Ce résultat bénéficiaire est affecté au budget d'investissements 2024.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Taux des impôts locaux :

Les taux des impôts fonciers n'augmenteront pas en 2024

Taxe sur le foncier bâti : **38,95 %**
 Taxe sur le foncier non bâti : **72,50 %**
 Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : **15,21 %**

Contrairement à de nombreuses municipalités, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux des impôts locaux (inchangés depuis 2010) qui sont, comme chacun le sait, très inférieurs à ceux de la ville voisine de Niort (taux de la taxe foncière sur le bâti : 49,17 %).

Budget de Fonctionnement :

Compte tenu du report d'une partie (60 578,51 €) de l'excédent de 2023, le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 763 892,48 €**.

Budget d'Investissements :

Compte tenu du report des excédents de 2022 (845 797,92 €) et d'un virement de 250 000,00 € de la section fonctionnement, le budget d'investissements s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 443 665,39 €**.

Les principales dépenses prévues vous ont été présentées dans l'article de Roland LE DREO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments, des travaux et de la voirie. (page suivante)

Endettement de la commune :

L'encours de la dette était de 934 158,35 € au 31 décembre 2023 et sera de **866 895,34 €** au 31 décembre 2024 (soit **460 € par habitant**) après le remboursement de l'annuité de **67 263,01 €**.

Depuis notre élection en mars 2020, nous avons réduit l'endettement de la commune de 25% (soit **312 540 €**) sans préjudice sur les travaux de rénovations utiles.

Cette situation d'endettement assainie nous permettra, le moment venu, de recourir à un nouvel emprunt si des projets d'investissements indispensables le nécessitaient.

Un point sur les travaux: bâtiments, voiries etc...

Rédigé par Roland LE DREO, adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments, des travaux et de la voirie, avec le concours de Jean-Claude LOISEAU, conseiller délégué à la voirie et aux espaces verts.

Depuis maintenant deux années, celle-ci étant la troisième, je rédige un billet comme celui-ci, et il m'a semblé qu'il vous serait intéressant d'en lire une suite, dans la continuité, un an après donc. Je le traiterai dans le même esprit, avec la même structure, en évoquant tout d'abord les bâtiments avec les travaux induits, puis les voiries, vaste sujet pour la commune et je terminerai par les espaces verts. Je parlerai des choses présentes et à venir.

La rénovation des bâtiments.

Pour ce qui concerne l'école, la réfection complète des sanitaires arrive à son terme.

Ces travaux, conduits avec professionnalisme et précision par notre architecte Frédéric VIGNIER, seront terminés à la fin du mois d'avril.

Une part de l'ordre de 80 % de l'ensemble a été réceptionnée début mars. Les travaux s'achèveront dans les délais prévus, et dans les finances prévues. Cette dépense pour la collectivité est de **370 000 €** avant subvention.

Vous avez déjà pu suivre l'évolution de ces travaux, au travers de divers numéros de Bessines Infos. Nous avons bien sûr été à l'écoute de Mme LABONNE, directrice de l'école Jean Richard, en intégrant à la mission de l'architecte la remise à neuf de l'autre classe de la maternelle, du dortoir et de l'entrée du bâtiment, tout ceci dans un schéma calendaire et financier contenu.

Les petits, en « déplacement » à l'espace Noisy, réintégreront leur école dès le début du mois d'avril.

Ce n'en sera pas pour autant fini avec l'école.

Nous avons en projet la rénovation de la cuisine-lingerie, obsolète depuis de nombreuses années, la remise à neuf de la salle de motricité de la maternelle, et le programme de rénovation énergétique, que nous avons déjà évoqué. Ce dernier ouvrage, conséquent, est sujet à études et à demandes de subventions.

C'est un thème, celui des subventions, sur lequel nous sommes plus que jamais prudents, pour nous être vus refuser des aides qui nous avaient été préalablement allouées !

Autres projets à venir concernant les bâtiments :

- **Salle du Gros Buisson** : réparation de la toiture qui génère des entrées d'eau, réalisation d'enrobés.
- **Église St-Caprais** : rénovation de la toiture.



La rénovation des voiries.

Outre les travaux au quotidien que les agents communaux assurent (nos voiries étant dans un tel état qu'elles nécessitent ce suivi au quotidien), plusieurs chantiers sont en cours.

La rue du Breuil Marais a fait l'objet d'une commande de la mairie à SITEA Conseil, géomètre expert pour la maîtrise d'œuvre de la réfection complète de la rue, **entre le bourg et Chanteloup** (début des travaux dernier trimestre 2024). Je précise tout de même que le coût pour les travaux envisagés est de l'ordre de 200 000 €.

Comparons ceci aux 480 000 € qu'aura coûté aux contribuables la réfection de la voirie à Chanteloup, pour un parcours peu différent !

Projet de sécurisation de la RD3.

La collectivité a remis une nouvelle copie sur l'appel à projets France Relance Vélos. Que notre réponse à cet appel à projet soit retenue ou non, nous réaliserons des travaux de voirie pour donner à ce tronçon, entre la future maison de santé et la rue de l'église, toute facilité de cheminement aux piétons, en particuliers aux enfants vont prendre le bus le matin ou rentrent à la maison après l'école.

Ces appels à projet sont sujets à subventions. Mais s'il faut se passer de ces aides, soit, nous nous en passerons, et nous réaliserons quand même ce projet, pour le plus grand bonheur de tous.

Ces travaux de voirie ne vont pas sans éclairage public, bien sûr. Nous avons en cours, et partiellement réalisés, l'installation de candélabres rue de la Chagnée, rue des Oiseaux, impasse de la Garenne et en divers autres endroits. En parallèle, Séolis, gestionnaire du réseau, procède au remplacement des anciennes lampes à décharge, très énergivores, par des équipements en LED.

Et les espaces verts de la commune ?

Le parterre devant la mairie, pour la partie plantée, sera totalement retravaillé. Coût des travaux : 23 000 €. Le rond-point de la route de La Rochelle à hauteur de la RD3 (route de Sansais) sera lui aussi aménagé. Nous en possédons le projet, et nous en attendons le chiffrage. Ce point nous semble en effet très intéressant, à quelques mois de l'ouverture de la future maison de santé, à ce même emplacement !

Vie Associative

Saviez-vous que le Jumelage de BESSINES avec EZIME au TOGO a vu le jour en 1994, il y a 30 ans ?

Impossible d'en raconter toute l'histoire, mais retenir qu'il s'est agi d'un travail en commun entre nos deux collectivités.

L'association de jumelage Coopération Bessines et Ezimé est née en décembre 1991. Ce sont de jeunes chanteurs du groupe Tempo qui lors d'une rencontre entre chorales de Niort et Atakpamé (jumelée avec Niort) ont rapporté cette demande du village d'Ezimé.

Gérard (enseignant à l'école de Bessines) et Marie France Favriou ont noué les premiers contacts. Ils sont revenus avec des projets élaborés par les habitants qui seront portés par l'association de jumelage Ezimé/Bessines (Ajob). 1992 et 1993 furent deux années d'échanges de courriers du fait de la situation économique et sociale au Togo.

Le jumelage est signé le 19 avril 1994, au Togo, par les autorités civiles : le préfet d'Amou (région des plateaux), le chef du village (fonction traditionnelle) et Claude Juin, maire de Bessines.

Par une Convention, la municipalité de Bessines confie alors la gestion du jumelage à ASCOBE. L'AJEB représente l'association jumelle d'Ascobe à Ezimé.



Les actions qui vont être privilégiées par les habitants d'Ezimé :

L'hygiène et la santé :

- construction de toilettes publiques (au marché, par quartier, écoles)
- une pharmacie villageoise
- Rénovation du dispensaire
- Adduction d'eau par captage jusqu'au village : aujourd'hui de nombreux habitants se sont équipés de toilettes et d'accès privé à l'eau.

L'éducation :

- construction du collège en 1999
- rénovation des groupes scolaires
- construction de la bibliothèque

L'autonomie :

- décortiqueuse de riz et magasin de stockage
- construction de la maison d'accueil pour loger les visiteurs
- activités génératrices de ressources financières : des chaises, l'apatam (grand tivoli) qui sont loués.
- plantation de tecks (destinés à la vente)
- achat de deux motoculteurs

En 2004 un arbre de Judée est planté place Ezimé (parking de l'école), le jumelage a alors 10 ans.

En 30 ans, une cinquantaine de bessinois se sont déplacés à leurs frais à Ezimé ; ils ont découvert le village, son histoire, ses traditions, sa culture, ses ressources, son organisation autour des instances civiles et traditionnelles, la vie quotidienne des familles, des enfants, et se sont rendu compte des réalisations dues au travail communautaire de ses habitants. Un bouleversement pour les uns et les autres.

Ces 30 années d'échanges ont beaucoup apporté en retour aux Bessinois : fenêtre ouverte sur le monde, découverte d'un continent où la proximité de la nature et la richesse du lien social sont évidents.

Grâce aux concours financiers de la commune, de la Région, du Ministère des Affaires étrangères, aux adhérents et aux activités de l'association à Bessines, ASCOBE apporte son soutien à l'AJEB.



En 2024

- **Vide Grenier**, à Noisy, le 9 juin
- **Ramassage de ferraille à l'automne** (date à définir)

Les Manifestations au programme à Bessines

Animations

Avril > Juin 2024

Bibliothèque de Bessines



Racontines

Lectures d'albums et comptines pour les enfants de moins de 5 ans



Samedi 13 avril à 10h30

Samedi 25 mai à 10h30

Samedi 15 juin à 10h30

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles

© PPSA Août 2023 - Ne pas réutiliser l'image de cet événement sur Facebook

APRES-MIDI DANSANT À BESSINES (79)

AVEC HENRY CARILLO
SAMEDI 13 AVRIL 2024

14h30-15h30 : Atelier Cha-Cha-Cha (avoir le pas de base)

15h45-16h45 : Atelier Rock/Swing (initiation)

17h00-20h30 : Après-midi multidanses (rock, danses latines, danses de salon...)

20h30 : Auberge espagnole

Tarifs ateliers et après-midi multidanses :

- adhérents Bessines animation :
1 atelier 10 € / 2 ateliers 16 €
- non adhérents :
1 atelier 12 € / 2 ateliers 20 €
- entrée après-midi multidanses : 5 € / gratuit pour les stagiaires

Contact et inscription (avant le 8 avril)
Monique Guyon 220 chemin de l'alouette
79410 Echiré / 06 70 15 67 82



Salle de danse
Le Gros Buisson
(à côté du stade et du karting)
rue des grues - Bessines (79)



ORGANISÉE PAR LE CMJ
(CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES)

LA BOOM DES ENFANTS

BESSINES

Vendredi 12 avril

17H30	19H00
-------	-------

SALLE DE LA GRANGE

ENFANTS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS

BUVETTE AVEC CRÊPES ET BOISSONS SUR PLACE

FÊTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION : LES PETITS PRINCES

Samedi 13 avril à partir de 19h

Salle de la Grange

SOIRÉE PORTUGAISE

Organisée par le
Comité de Jumelage Bessines - Airães

Repas Dansant Portugais
animé par Fernando Martins

Menu (vin non compris) :

Entrée
Bacalhau com Natas (morue à la crème)
ou rôti au four
Dessert
25€

Menu enfant - de 12 ans :

Entrée
Poulet Grillé à la Portugaise
Dessert
10€

Inscriptions avant le 07 avril
au 06 16 90 27 39

Vide Grenier de l'ACCA

Dimanche 21 avril 2024
Rue du Bourg

Renseignements et inscriptions
jusqu'au 18 avril :
06 71 82 31 15 - 06 79 88 92 14



FÊTE DE L'ANGÉLIQUE

Espace Noisy - BESSINES

Dimanche 26 mai 2024

à partir de 10h30



ENTRÉE
GRATUITE

MARCHÉ DE PRODUCTEURS - ARTISANAT LOCAL
VILLAGE ANGÉLIQUE - BALADES EN CALÈCHE
ANIMATIONS MUSICALES - ANIMATIONS ENFANTINES
RESTAURATION LOCALE - BUVETTE



Infos diverses



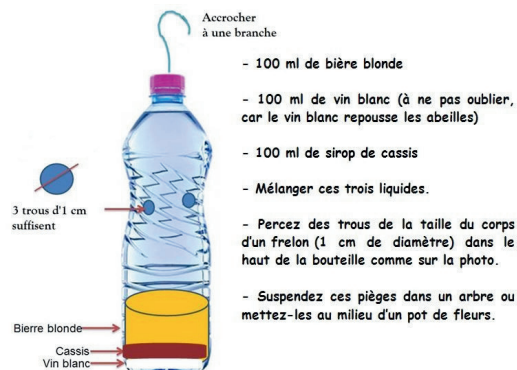
Piéger les frelons

Prendre une femelle fondatrice au piège, c'est un nid en moins.

Voici comment fabriquer et utiliser ce piège :

- Dans une bouteille en plastique, sans la remplir, mélanger 100 ml de bière, 100 ml de vin blanc et 100 ml de sirop (de cassis ou grenadine). L'un des avantages de ce mélange vin et bière est de donner un liquide alcoolisé qui repousse les abeilles, ce qui évite de les piéger elles aussi.
- Refermer la bouteille avec son bouchon.
- Au-dessus de ce mélange, percer quatre trous de 5 à 7 millimètres de diamètre par lequel le frelon pourra entrer mais pas ressortir. Si les trous sont plus gros ils piègent aussi les frelons européens (plus gros) et ce n'est pas le but. S'ils sont plus petits, ce sont les autres insectes qui se retrouveront piégés.

- Pendre la bouteille, à une branche dans un lieu ensoleillé le matin et éloigné d'une zone de passage, à une hauteur comprise entre 0,50 m et 1,50 m.
- Ne pas laver le piège ! Quand un frelon est piégé, il libère des phéromones qui vont attirer d'autres frelons. Il est même conseillé de laisser des frelons morts.
- Le renouvellement de l'attractif doit tenir compte des conditions météo. Si du mauvais temps est prévu, il vaut mieux attendre que la météo redevienne favorable avant de remettre un appât frais sinon celui-ci se détériore et devient moins attractif lorsque le beau temps revient.



Publication

Directeur de la publication :

Christophe GUINOT

Date de bouclage :

26 mars 2024

Rédaction / conception :

Commission communication composée de Marcel BOEUF, Grégory PREUSS, Alain LUSSEAULT, Richard POUQUET, Patricia BIZARD et Bérenger BILLEROT

Édition : Mars/Avril 2024

Tirage : 900 exemplaires
Imprimerie RAYNAUD